

Programme canadien de prêts et bourses



Informations pour les
personnes protégées

Cibletudes.ca

Aujourd'hui plus que jamais, il est important d'être titulaire d'un diplôme d'études universitaires, collégiales ou professionnelles. Le Programme canadien de prêts et bourses rend les études plus abordables pour les personnes protégées.

Quelles sont les mesures offertes aux personnes protégées?

En tant que personne protégée, vous avez droit aux mêmes prêts et bourses qu'un citoyen canadien ou un résident permanent.

- » Jusqu'à 210 \$ par semaine en Prêts d'études canadiens pour les étudiants à temps plein. (Vous pouvez également obtenir un prêt de votre province ou territoire.)
- » Jusqu'à 10 000 \$ en Prêts d'études canadiens pour les étudiants à temps partiel.
- » Jusqu'à 250 \$ par mois en bourses, de l'aide financière non remboursable, pour les étudiants à temps plein de famille à faible revenu, et 100 \$ par mois pour les étudiants à temps plein de famille à revenu moyen.
- » Jusqu'à 1 200 \$ par année en bourses, de l'aide financière non remboursable, pour les étudiants à temps partiel de famille à faible revenu.
- » Des bourses additionnelles sont offertes aux étudiants ayant une invalidité permanente et aux étudiants ayant des personnes à charge.

Ai-je droit à ces prêts et bourses?

Les critères d'admissibilité pour les personnes protégées incluent:

- » Détenir une Attestation de statut de personne protégée délivrée par Citoyenneté et Immigration Canada;
- » Posséder un numéro d'assurance sociale;
- » Être accepté ou inscrit dans un programme d'une durée d'au moins 12 semaines menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat offert dans un établissement d'enseignement agréé.

Le gouvernement canadien offre aux étudiants de famille à revenu faible ou moyen des bourses canadiennes pour chaque année d'un programme de premier cycle d'une durée d'au moins deux ans (60 semaines) à l'échelon universitaire, collégial ou professionnel.

Vous obtiendrez tous les détails sur les critères d'admissibilité en visitant Cibletudes.ca ou auprès du bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou territoire de résidence permanente.



Offre-t-on des prêts et bourses canadiens là où je vis?

- » Les prêts et bourses canadiens sont offerts partout au Canada, sauf au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut qui gèrent leur propre programme d'aide financière aux étudiants.
- » Les prêts et bourses canadiens sont intégrés aux programmes provinciaux en Saskatchewan, en Ontario, au Nouveau Brunswick ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador.

Comment faire une demande?

- » Vous pouvez faire une demande auprès du bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou territoire de résidence. Sur le site Cibletudes.ca, il y a des liens ainsi que les coordonnées de personnes-ressources.
- » Vous pouvez remplir et expédier votre formulaire de demande en ligne, ou en faire imprimer un, le remplir à la main et le soumettre selon les indications fournies.
- » Il est possible que votre établissement d'enseignement ou que le bureau d'aide aux étudiants de votre province ou territoire fournisse des copies papier du formulaire de demande.

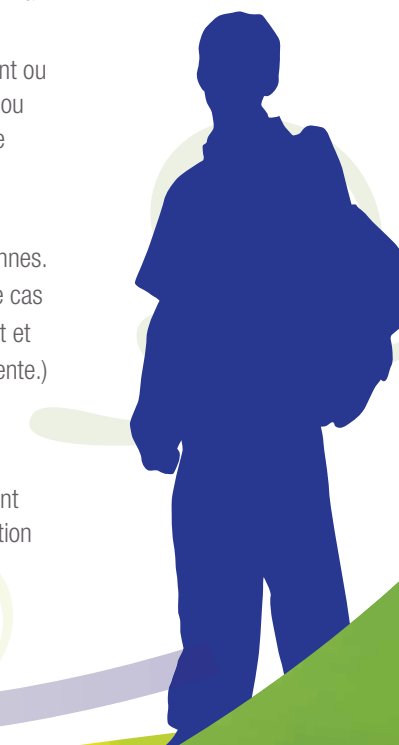
Votre admissibilité à un prêt entraînera l'évaluation automatique de votre admissibilité aux bourses canadiennes. (Il faut remplir une demande distincte seulement dans le cas de la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente.)

Les prêts et bourses canadiens me conviennent-ils?

- » Les prêts et bourses du gouvernement ne représentent qu'une option parmi d'autres à prendre en considération lorsque vous songez à poursuivre des études universitaires, collégiales ou professionnelles.

- » Explorez d'autres options, comme les bourses d'études et la mise de côté du maximum d'argent possible lorsque vous travaillez de telle sorte que vous emprunterez uniquement ce dont vous avez besoin.

Veillez communiquer avec le bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou territoire de résidence permanente pour plus d'information sur les programmes offerts.



Pour en savoir
plus, visitez le site
Cibletudes.ca

Ce document est aussi offert en braille, en gros caractères, sur disquette, sur cédérom et sur audiocassette. Il suffit de composer le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ou, au télécopieur, le 1-800-926-9105.

HS48-5/4-2009 978-0-662-06613-2